

IMMOBILIER DE DEFISCALISATION

Pour des investissements réalisés dans l'immobilier résidentiel NEUF

Loi PINEL

Une grande souplesse dans le choix de la durée minimum **d'engagement (6, 9 ou 12 ans)**

Jusqu'à **21% de réduction d'impôt**

La possibilité de **louer à des ascendants ou descendants** à condition que le locataire ne fasse pas partie du foyer fiscal du propriétaire.

Un plafond d'investissement de 300 000€ / an.

Investissement dans les zones A et B1, (B2 sous-condition.)

